

Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme pour la suppression de certains emplacements réservés

Par délibération en date du 23 août 2013, le conseil municipal de Brignogan-Plages a approuvé la modification simplifiée du PLU sur le territoire de Brignogan-Plages. Cette délibération est affichée en mairie durant 1 mois à compter du 10 septembre 2013.

Le dossier de modification simplifié est tenu à la disposition du public à la mairie de Brignogan-Plages et à la sous-préfecture de Brest, aux jours et heures habituels d'ouverture.